



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2026

L'An deux mil vingt-six, le cinq mai à vingt heures et douze minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Daniel WAJDA, Maire de Serezin-de-la-Tour.

Date de la convocation : 29/04/2026

Secrétaire de séance : Mme DENIS Bernadette

Présents : Mmes Sandrine BABE, Stéphanie BOURGEAT, Magali CHAMBONNIERE, Bernadette DENIS, Cécile GIRAUD, Carole VERDIER, MM. Bertrand DOMMARTIN, José FUSTE, Frédéric GENIN, Xavier JANIN, Fernando LUCAS DE ABREU, Mickaël PONSARD, Renaud SOUZY et Daniel WAJDA.

Excusée : Mme Joëlle RABILLOUD (*procuration à M. Daniel WAJDA*)

Absents : 0

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 15

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2026

Deux modifications à apporter. Approbation reportée à la prochaine séance.

DÉLIBÉRATIONS

• Délibération portant adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-8,

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Vu la nécessité de fixer les règles de fonctionnement interne du conseil municipal,

Vu le projet de règlement intérieur annexé,

Le Maire rappelle que le règlement intérieur du Conseil Municipal doit être établi et adopté dans les six mois suivants son installation.

Il présente à l'assemblée les principales dispositions contenues dans le projet de règlement intérieur, préalablement transmis à chaque élu.

Ce règlement, annexé, fixe notamment :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marché.

Reportée à la prochaine séance.

• **Délibération portant désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-8,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant l'installation du Conseil Municipal le 20 mars 2026,

Considérant l'installation, dans chaque commune, d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants si la commune compte moins de 2000 habitants, présidée par le Maire ou son adjoint délégué,

Considérant que la désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune et qu'elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables avec un nombre de noms double de titulaires et de suppléants (soit 24 noms au total), proposée par délibération du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires titulaires pour les communes de 2000 habitants et moins.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID dans la commune.

Les contribuables choisis par l'assemblée doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne,
- âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la communale,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Reportée à la prochaine séance.

COMMISSIONS

COMMISSION BÂTIMENTS

- Le conseil municipal précédent a lancé un projet d'accueil d'une agence postale dans les locaux de la mairie. Ce service permettrait d'accueillir toutes les prestations proposées par la Poste à raison de 12h00 minimum par semaine et sera assuré par les secrétaires de mairie.

La demande de mise en place de ce projet passera en commission au début de l'été 2026.

S'il est accepté par La Poste, une étude de sécurité devra être réalisée avant que des travaux ne soient engagés dans les locaux de la mairie pour permettre d'accueillir, notamment, un coffre-fort normé.

Ces travaux pourront faire l'objet de subventionnements.

- Réhabilitation du bâtiment de La Cure en logements sociaux : l'association SOLIHA a étudié le projet et établi 2 propositions, chacune comprenant 2 logements. Le conseil municipal souhaiterait réactualiser le dossier (propositions et financement).

Les diagnostics avaient déjà été réalisés précédemment, lors de l'étude visant d'autres projets qui n'ont pas abouti.

COMMISSION RESEAU ET VOIRIE

L'assemblée évoque différents projets : les panneaux, la sécurisation de la route de Quinsonnas avec la mise en place d'une voie piétonne, l'aménagement du carrefour en centre-village pour lequel la CAPI a été sollicitée, la mise en place de solutions telles que l'installation d'un plateau en vue de sécuriser la route de Succieu, la création de trottoirs sur les routes de St Victor et Nivolas.

Il est également précisé que toutes les voies ne dépendent pas de la commune ; certaines sont départementales ou communautaires.

COMMISSION SCOLAIRE

- Projet de changement de sanitaires à l'école : 3 devis ont été établis (2 avec fontaine, 1 sans). Le rapporteur précise qu'il s'agit d'un projet coûteux mais potentiellement éligible à certaines subventions.
- Réfection des jeux de la cour tracés au sol : il est évoqué l'idée de faire participer les adolescents de la commune.

PROJET STADE

Le rapporteur évoque l'avancement satisfaisant du projet. Un échange est envisagé avec les associations qui seront le plus amenées à se servir du futur local associatif (l'ASS et la Boule Joyeuse).

La prochaine réunion à ce sujet aura lieu le 12 mai, avec l'architecte et le chargé de projet afin de finaliser le cahier des charges. A l'issue, les appels d'offres pourront être lancés. La démolition devrait commencer à l'automne 2026.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Le conseil municipal a désigné 6 personnes pour la commission de contrôle des listes électorales qui se réunit une à deux fois par an, comme suit :

- 3 titulaires dont un conseiller municipal sans délégations
- 3 suppléants dont un conseiller municipal sans délégations

- **Tirage au sort des jurés d'assise 2027**

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2026-04-17-00002

La commune a été désignée organisatrice du tirage au sort pour les jurés d'assise 2027 pour le groupement de communes incluant Châteauvilain, Les Eparres, Meyrié, Sérézín-de-la-Tour et Succieu.

12 personnes entre 23 et 70 ans doivent être tirés au sort aléatoirement au sein des listes électorales des 5 communes susnommées.

Dans un premier temps, le conseil municipal détermine, par tirage au sort, le nombre d'électeurs qui seront choisis pour chacune des 5 communes. Le résultat de ce tirage est le suivant :

- Châteauvilain : 3 noms
- Les Eparres : 2 noms
- Meyrié : 3 noms
- Sérézín-de-la-Tour : Aucun noms
- Succieu : 4 noms

A l'issue de ce tirage, le conseil municipal est dispensé de désigner des électeurs parmi les listes électorales de Sérézín-de-la-Tour.

- **Concessions abandonnées**

Les tombes et sépultures qui semblent abandonnées vont être répertoriées et identifiées avant la Toussaint.

- **Associations**

La commune a reçu des courriers de la part des associations suivantes :

- Remerciements des Sérézinelles et de l'ASS au sujet de la journée du 26 avril
- Le Sou des Ecoles signale la présence de moins d'enfants à leur chasse au trésor que les années précédentes en raison d'un week-end déjà chargé en manifestations.
- Ensemble à Sérézín annonce que leur exposition s'est bien passée. Ils suggèrent cependant, pour les éditions suivantes, d'installer l'évènement sous le préau de l'école pour en améliorer la visibilité.

- Jardin des merveilles : le bilan de leur dernière manifestation est très positif. Les usagers ont apprécié le lien établi entre plusieurs associations.

- **Sécurité et vivre ensemble**

- Un cambriolage a eu lieu sur la commune. Les élus suggèrent la mise en place d'un rappel sur l'application CityAll concernant le service « Tranquillité Vacances » proposé par la gendarmerie, et qui permet à tout citoyen qui s'absente d'en aviser les forces de l'ordre afin qu'ils procèdent à des rondes durant cette période. Les élus rappellent toutefois que la solidarité reste un élément charnière de la sécurité au sein du village, et appellent chaque Sérézinois à la vigilance.
- Un rappel des règles de vivre ensemble au format A4 sera distribué en boîtes aux lettres prochainement.

- **Insectes nuisibles**

Une alerte concernant les moustiques tigres et les frelons asiatiques a été diffusée sur CityAll.

- **Biennale du Cirque**

Dans le cadre de la biennale du cirque, un spectacle aura lieu sur la commune le vendredi 29 mai à 19h00, sur le parking de la mairie.

- **Date de la prochaine séance**

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 05 juin 2026 à 19h30.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
M. Daniel WAJDA

Le/La secrétaire de séance
Mme Bernadette DENIS

